

TIRAGE AU SORT AU CERF DE VIRGINIE SANS BOIS DE 2018

Renseignements généraux

- **Le coût d'inscription est de 4,00 \$ plus la TVH.**
- Vous devez être âgée de 16 ans ou plus à la date d'inscription.
- Les chasseurs résidents qui veulent avoir la possibilité de chasser le cerf de Virginie sans bois (les biches et les faons) doivent participer au tirage des permis de chasse au cerf de Virginie sans bois.
- Les chasseurs doivent avoir un permis de chasse au cerf de Virginie et au gibier à plume de 2018 valide pour faire leur demande. Vous pouvez vous inscrire au tirage en ligne en utilisant le système électronique des permis, à un vendeur autorisé ou à un centre de Service Nouveau-Brunswick. Les chasseurs ne peuvent s'inscrire à celui-ci qu'**une** seule fois.
- Si, après avoir fait l'achat de votre permis, vous suivez un programme de formation à la chasse à l'arc au Nouveau-Brunswick, votre profile sera mis à jour et inclura l'arc et l'arbalète sur votre permis de chasse. Si vous suivez une formation à la chasse à l'arc hors de la province, vous pouvez faire une mise à jour de votre profile en ligne, auprès d'un vendeur autorisé, ou à un centre de Service Nouveau-Brunswick (SNB), pour inclure la formation de la chasse à l'arc.
- Vous ne pouvez vous inscrire que dans **une** seule zone d'aménagement pour la faune (ZAF). **Avant** de choisir une zone, renseignez vous sur les limites de celle-ci en obtenant un livret sur les ZAF dans un bureau du Développement des ressources et de l'énergie (DER) ou sur son site (www.gnb.ca/ressourcesnaturelles), et consultez le tableau sur la présente feuille d'information pour connaître les quotas de permis établis pour chacune des ZAF en 2018.
- Vous devez indiquer si vous désirez être informé par courriel (vous recevrez notification de succès par courriel, et vous devez réimprimer votre permis à la maison) ou par courrier (vous recevrez une copie de votre permis avec l'autorisation du cerf de la Virginie sans bois, par la poste).
- Les quotas établis en 2018 ainsi qu'un sommaire du tirage de 2017 sont affichés sur la présente feuille d'information.
- **La date limite pour s'inscrire au tirage est le vendredi 17 août 2018 jusqu'à fermeture à un vendeur autorisé ou dans un centre de Service Nouveau-Brunswick, ou jusqu'à minuit en ligne en utilisant le système électronique des permis.**

Tirage informatisé

- Les validations pour les cerfs de Virginie sans bois sont allouées au moyen d'un tirage au sort informatisé.
- Les gagnants dans une ZAF donnée sont choisis au moyen des deux derniers chiffres de leur permis de chasse au cerf de Virginie de 2018.
- La liste des numéros de permis qui ont été choisis (deux derniers numéros) sera publiée sur le site Web du DER (www.gnb.ca/ressourcesnaturelles) la semaine du 4 septembre. Les personnes dont le nom sera choisi recevront une mise à jour de leur permis de Cerf de Virginie et de gibier à plume par la poste, peuvent réimprimer une mise à jour de leur permis à la maison à travers du système électronique des permis, ou peuvent avoir une mise à jour de leur permis réimprimé à un vendeur autorisé ou un Centre de Service Nouveau-Brunswick au coût de \$ 6.04 avant le 1er octobre.

Vous devez avoir votre permis de chasse au cerf de Virginie et au gibier à plume de 2018 avant de faire la chasse. Si vous avez été choisie dans le tirage vous devez avoir l'autorisation du cerf de la Virginie sans bois imprimé sur votre permis avant de faire la chasse.

Règlements importants

- Consultez le livret sur les ZAF afin d'obtenir des précisions sur les limites des zones avant de commencer à chasser.
- Les détenteurs de permis ne peuvent chasser que les cerfs de Virginie dont les **bois sont visibles** pendant la saison normale de chasse au cerf de Virginie.
- Seuls les chasseurs dont une autorisation pour les cerfs de Virginie sans bois est inscrit à leur permis de chasse au cerf de Virginie peuvent chasser le **cerf de Virginie sans bois** dans la zone indiqué sur le permis.
- La limite de prises annuelle est de un cerf de Virginie par chasseur titulaire de permis, peu importe le sexe ou l'âge du cerf de Virginie, l'endroit où il a été abattu ou si le chasseur possède une validation. (Consultez le livret *Chasse et piégeage 2018* pour connaître les exceptions.)

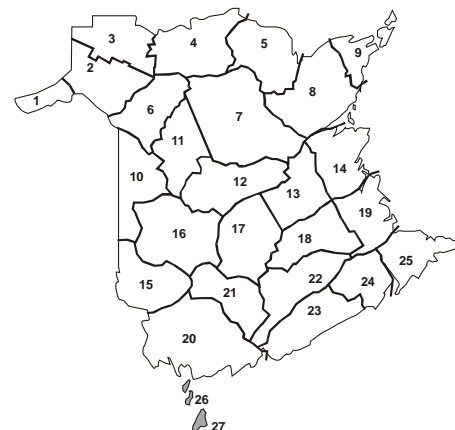
Exigences en matière de formation des chasseurs

- Tous les chasseurs avec un fusil nés le 1^{er} janvier 1981 ou après cette date et ceux qui chassent pour la première fois avec un fusil doivent suivre le cours de formation à la chasse et à la sécurité des armes à feu.
- Les chasseurs avec un fusil nés avant le 1^{er} janvier 1981 qui ne chassent pas pour la première fois peuvent présenter un permis de chasse d'une année antérieure comme preuve de leur expérience.
- Les chasseurs à l'arc et à l'arbalète doivent avoir suivi un cours de formation à la chasse à l'arc reconnu ou présenter un ancien permis de chasse à l'arc ou à l'arbalète.
- Les certificats de formation à la chasse et à la sécurité dans le maniement des armes à feu et de formation à la chasse à l'arc d'autres provinces, des territoires ou d'États américains sont valides au Nouveau-Brunswick.

Pour obtenir plus de renseignements sur les cours de formation à la chasse et à la sécurité des armes à feu, veuillez communiquer avec votre bureau local du Développement des ressources et de l'énergie.

Assurez-vous de respecter les règlements que renferme la *Loi sur le poisson et la faune*. Et n'oubliez pas que le droit de chasser ne donne pas le droit de violer le droit de propriété. Aidez-nous à conserver le bon accueil que l'on nous réserve actuellement.

Saison de chasse au cerf de Virginie de 2018
Saison de chasse à l'arc* : du 1 octobre au 17 novembre (ZAF 6 à 8 et 10 à 27)
Saison de chasse avec une arme à feu ** : du 22 octobre au 17 novembre (ZAF 6 à 8 et 10 à 27)
*Dans les zones d'aménagement pour la faune (ZAF) 1 - 3, la saison de chasse au cerf de Virginie à l'arc se déroule du 1 octobre au 4 novembre (cerf de Virginie avec bois seulement). **Dans les zones d'aménagement pour la faune (ZAF) 1 - 3, la saison de la chasse au cerf de Virginie avec fusil se déroule du 22 octobre au 4 novembre (cerf de Virginie avec bois seulement).
Les Zones 4, 5 et 9 sont fermés à la chasse au cerf de Virginie



Sommaire du tirage des permis de chasse au cerf de Virginie sans bois 2017					Quotas de cerf de Virginie sans bois de 2018	
ZAF	Quota de 2017	Nombre de demandes	Nombre de gagnants	Pourcentage des gagnants	ZAF	Quota de 2018
1	0	0	0	N/A	1	0
2	0	0	0	N/A	2	0
3	0	0	0	N/A	3	0
4	0	0	0	N/A	4	0
5	0	0	0	N/A	5	0
6	0	0	0	N/A	6	0
7	0	0	0	N/A	7	0
8	0	0	0	N/A	8	0
9	0	0	0	N/A	9	0
10	50	860	55	6.40	10	100
11	0	0	0	N/A	11	0
12	0	0	0	N/A	12	0
13	0	0	0	N/A	13	0
14	0	0	0	N/A	14	0
15	0	0	0	N/A	15	0
16	100	1205	105	8.71	16	100
17	0	0	0	N/A	17	0
18	0	0	0	N/A	18	0
19	0	0	0	N/A	19	0
20	200	1127	212	18.81	20	400
21	0	0	0	N/A	21	0
22	700	3181	606	22.85	22	1200
23	600	1951	606	31.06	23	1000
24	0	0	0	N/A	24	0
25	0	0	0	N/A	25	0
26	50	72	52	72.22	26	100
27	400	428	400	93.46	27	500
Total	2100	8824	2157	24.44	Total	3400